**PRESENTS**: Marc **TOURNABIEN**, maire.

Franck LEFEVRE, Josiane CHOMAZ, Marcel VIARD, Corinne COLLOMBET, adjoints.

Elisabeth **BOCH**, Didier **DABURON**, Roselyne **DAMINATO**, Jean-Marc **HERMES**, Bernard **MILLE** (présent à partir du point n°3), Alexandre **MODESTO**, Georgette **MODESTO**, Claude **OLIVETTO**, Claudine **RAMELLA-PEZZA**, Martine **VALENZANO**, José **VARESANO**.

<u>ABSENTS</u>: Evelyne **LESIEUR** (procuration à Marc **TOURNABIEN**), Martine **DELANGRE** (procuration à Corinne **COLLOMBET**), Patrick **LESEURRE** (procuration à Georgette MODESTO).

**SECRETAIRE DE SEANCE : Josiane CHOMAZ** 

# 1- Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 28 avril 2016

Aucune remarque n'étant formulée ce compte-rendu est adopté à l'unanimité par le conseil

#### 2- Approbation des délibérations du CCAS

Mme Corinne Collombet nous présente le compte-rendu de la réunion du CCAS qui s'est tenue le 14 juin 2016 :

\*Demandes d'aide financière pour séjours de vacances :

Après examen des dossiers, la commission a donné, à l'unanimité, un avis favorable pour aider, à hauteur de 150 € chacune, deux personnes handicapées pour financer le surcoût de leur séjour lié à leur handicap.

\* Date du repas des aînés :

Le repas des aînés aura lieu le 16 octobre prochain, à la salle des fêtes de l'Espace Sportif et Culturel de la Croix des Têtes

\*Choix du menu et animation :

Après examen des différentes propositions de menus, Le CCAS a choisi le traiteur WAFFLART de La Chambre.

Quant à l'animation, nous resolliciterons Emmanuel PETOUD et J-Michel CHAMBEROD.

\*Proposition de colis de Noël :

Le CCAS a donné un avis favorable à la proposition d'offrir des paniers garnis, aux mêmes tarifs que les années précédentes (soit 10 € pour une personne seule et 15 € pour un couple).

#### 3-Avis sur le projet du périmètre du nouvel E.P.C.I

Le préfet doit recueillir l'avis de toutes les communes et toutes les communeutés de communes sur le périmètre du nouvel EPCI.

Notre commune s'étant prononcée pour le regroupement des 4 communautés du bas de la vallée (CCCM, 4C, celle de l'ARVAN et Portes de Maurienne) et des 2 de la Haute Maurienne (Terra Modana et ......), ne voit pas l'intérêt de se prononcer sur le schéma préfectoral qui ne correspondant pas aux préférences indiquées dans les délibérations antérieures.

Un vote est cependant fait concernant l'approbation de ce schéma : 15 contre et 4 abstentions.

#### 4-Décisions modificatives

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire d'effectuer des réajustements budgétaires (travaux non prévus et renégociation emprunt) pour le budget général de la commune. Pour cela il est nécessaire d'approuver les décisions modificatives suivantes.

# Dépenses investissement :

- + 2 700€ au chapitre 104 « cimetière »
- + 1 000€ à l'opération 510 « école maternelle »
- + 13 400€ à l'opération 511 « école élémentaire »
- + 3 600€ à l'opération 513 « four Serpolière »
- 20 700€ au chapitre 020 « dépenses imprévues »

## Dépenses de fonctionnement :

- -1 500€ au chapitre 011 « charge à caractère général » (article 60618)
- 14 500€ au chapitre 022 « dépenses imprévues »
- + 16 000€ au chapitre 014 « atténuation de produits »

#### Dépenses investissement :

- + 852 000€ au chapitre 16 « emprunts et dettes assimilés »
- -7 000€ au chapitre 020 « dépenses imprévues »

#### Recettes investissement:

+ 845 000€ au chapitre 16 « emprunts et dettes assimilés »

## Dépenses de fonctionnement :

- +15 500€ au chapitre 66 « charges financières »
- -5 500€ au chapitre 022 « dépenses imprévues »

# Dépenses de fonctionnement :

- +25 500€ au chapitre 011 « charge à caractère général »
- -12 000€ au chapitre 66 « charges financières »
- -13 500€ au chapitre 022 « dépenses imprévues »

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, approuve les décisions modificatives n°2 et 3 ci-dessus présentées par monsieur le maire.

#### 5-Renégociation de prêts

Il nous semble opportun de renégocier deux de nos prêts : un de 1 million d'euros au crédit foncier et un de 1,5 millions d'euros à la caisse des dépôts et consignation.

Prêt de 1M d'€ : les nouvelles conditions (tableau ci-dessous) sont favorables à la commune.

Taux initial	Capital	Total intérêts	Durée
1.58%	867 630€	108 576€	15 ans

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité autorise M. le maire à rembourser au crédit foncier le prêt suivant n°8 376 242 X et à souscrire un nouvel emprunt aux conditions proposées.

**Prêt de 1,5 Md'€** : les nouvelles conditions sont nettement moins favorable, monsieur le maire demande à ce qu'on l'autorise à renégocier avec le CDC si on ne trouve pas de meilleures solutions, ce qui est accepté à l'unanimité.

#### 6- Acquisition parcelles liquidation M DETRE

Le point est reporté fautes d'informations.

#### 7- Autorisation au maire à ester en justice suite dégradation Vierge de Pitié

Après un rappel des faits, M le maire demande de bien vouloir l'habiliter et lui donner tout pouvoir pour ester en justice dans l'affaire suivante : la commune de Saint-Julien-Montdenis contre l'association « les Amis de Tourmentier et des Essarts » et M. Patrick LESEURRE concernant la dégradation d'une œuvre du 16ème siècle représentant une vierge de Pitié, les assureurs de la partie adverse n'ayant pas souhaité couvrir ce sinistre, notre assureur propose de conduire une action auprès du tribunal administratif de Grenoble. Le conseil approuve à l'unanimité.

# 8-Demande de subvention pour restaurer le tableau de la Vierge de Pitié

M. le maire propose de demander une subvention auprès de la région Auvergne Rhône Alpes et du Département de la Savoie, elle pourrait se monter à 50% des frais de restauration (13 000€+TVA 2 600€). Le conseil approuve à l'unanimité cette demande.

### 9- Demande de subvention pour travaux sylvicoles

On a inscrit au budget primitif une somme pour réaliser du dépressage dans notre forêt : en effet celle-ci détruite en partie en 1990 a très bien repoussé, il faut maintenant l'éclaircir. Les dépenses seraient de 14 500€, et on peut espérer obtenir une subvention de 30%.

Le conseil donne son accord à l'unanimité pour cette demande de subvention auprès du conseil régional Auvergne Rhône alpes.

#### 10- Demande de subvention pour travaux Natura 2000

Dans le cadre de l'opération NATURA 2000, pilotée par l'Europe pour sauvegarder des espèces animales ou végétales, nous avons sur la zone S 41 du Perron des Encombres un espace protégé de chardons bleus, il faut le jardiner et pour y accéder il faut entretenir les chemins. Le montant des travaux s'élèverait à 3 600€, nous pouvons obtenir une subvention de l'état de 2 880€Ht, il restera 720€ à la charge de la commune.

Le panneau du site de Serpolière est abîmé, un nouveau va être mis en place pour un coût de 6 000€, une subvention de 4800€ peut nous être accordée, il restera 1 200€ à charge de la commune. Le conseil donne son accord à l'unanimité pour ces demandes de subventions auprès du ministère de l'environnement.

#### 11- Demande de subvention pour la création d'une agence postale en mairie

A la rentrée, une agence postale communale va être ouverte à la mairie, pour cela un certain nombre de travaux sont nécessaires, une subvention de 15 000€ va être demandée à La Poste. Le conseil accepte cette demande à la majorité (une voix contre).

# 12- Adhésion 2016 à la fédération des A.F.P de Savoie

Le conseil à l'unanimité accepte cette demande d'adhésion qui s'élève pour 2016 à 50€.

### 13- Remboursement frais de déplacement congrès des maires

Comme chaque année la commune rembourse les frais de déplacements aux conseillers qui vont au congrès des maires à Paris (celui-ci a eu lieu exceptionnellement en mai) : 151,16€ seront remboursés à Mme Evelyne LESIEUR. Le conseil à l'unanimité accepte ce remboursement.

### 14- Dissolution de syndicat des Loyes

Le préfet demande à ce que certains syndicats intercommunaux qui sont inclus dans le périmètre des nouvelles communautés de communes soient dissouts avant 2017.

Ce syndicat regroupe deux communes : Saint-Julien-Montdenis et Montricher-Albanne pour gérer l'eau qui arrive des Karellis, il semble opportun de le conserver jusqu'en 2018, date à laquelle la nouvelle communauté devrait prendre la compétence eau.

Le conseil à l'unanimité se prononce contre la dissolution de ce syndicat avant 2018.

#### 15- Acquisition bien sans maître

Des travaux sont prévus sur le lit de l'Arc, entre les Reisses et le pont de l'usine, 95% des parcelles appartiennent à des entités communes sauf une qui appartient à M. Jean ROCHETTI décédé en 1964, la succession n'ayant pas été faite et comme cela fait plus de 30 ans, on demande le transfert de propriété de M. ROCHETTI à la commune de Saint-Julien-Montdenis qui ensuite la revendra à la CCCM qui va faire les travaux.

Le conseil à l'unanimité accepte cette demande.

## 16- Approbation coupe de bois pour 2017

On a délibéré il y quelque temps pour un programme de gestion de la forêt sur 30 ans, dans ce programme on a décidé de faire des coupes de bois tous les 2 ans : ainsi en 2017 on coupera les arbres qui sont sur les parcelles 7/8/33, le bois sera descendu sur le parc à bois à Saint-Martin-de-la Porte pour ensuite être vendu.

Le conseil à l'unanimité accepte cette proposition.

# 17-Subvention pour des voyages scolaires à l'étranger

Comme chaque année, les parents qui ont des enfants qui partent en voyage scolaire à l'étranger peuvent demander une subvention à la commune, ainsi cette année 7 dossiers ont été déposés, la commune versera 45€ par dossier aux familles, soit une dépense de 315€. Le conseil à l'unanimité approuve cette dépense.

# 18- Création de postes pour les emplois des jeunes l'été

9 jeunes ont posé leur candidature pour travailler durant l'été sur notre commune, 9 postes d'agents techniques 2ème classe à temps complet indice 340 vont être créés pour 2 semaines. Une question nous a été posée concernant la demande d'un enfant d'un agent de la commune mais non résident à Saint-Julien-Montdenis : dans la mesure où nous avons peu de demandes cette année, nous lui donnons la possibilité de travailler 15 jours durant l'été dans les mêmes conditions que les jeunes de la commune.

Le conseil accepte cette proposition à l'unanimité et décide de créer ces 9 postes.

# 19- Approbation des rapports eau et assainissement 2016

Ces rapports sont disponibles en mairie, comme chaque année nous vous donnons l'évolution des tarifs :

- pour 1m³ l'assainissement coutera 1,490€ au lieu de 1,393€ en 2015 soit une augmentation de 12,60€ pour une consommation de 120m³,
- pour 1m³ l'eau coûtera 1,702€ au lieu de 1,602€ soit une augmentation de 12€ pour une consommation de 120m³. Le conseil approuve à l'unanimité ces rapports.

#### 20-Vente commune/M Patrick COLLOMBET

M. le maire propose de vendre la parcelle 1537 de 16m²pour la somme de 6 060€ à M. Patrick COLLOMBET, cette parcelle est située dans le bourg au niveau de la salle des fêtes, nous conservons une servitude pour les eaux usées, l'électricité et le débordement de toit sur celleci. Le conseil accepte à l'unanimité cette vente.

## **21-Vente commune/M Pierre BELLET**

Le document d'arpentage étant établi, M. le maire propose de vendre une parcelle non cadastrée devenue la parcelle 3289 section G de 248m² (en bordure de la propriété de M. BELLET) au prix de 10€ le m², M. BELLET demande aussi à acquérir la parcelle 939 de 15m² au prix de 10€ le m². Le conseil à l'unanimité accepte la vente de la parcelle section G n° 3289 au prix de 10€ le m². Le conseil à la majorité (une voix contre) accepte la vente de la parcelle section G n° 939 au prix de 10€ le m².

#### 22- Convention conseil départemental/commune RD79 en agglomération

La convention proposée explicitant bien les droits et les devoirs de la commune et du conseil départemental au niveau des voiries départementales en agglomération et hors agglomération, le conseil accepte à l'unanimité de signer cette convention.

## 23- Demande de subvention pour document unique

La réalisation de ce document devient obligatoire pour les collectivités, M. le maire propose de demander au fond national de prévention une subvention pour le financer (3800€). Le conseil accepte à l'unanimité cette demande.

## 24-Comptes-rendus de réunions

<u>Le 21 juin :</u> la commission culture et communication présidée par Mme CHOMAZ s'est réunie : nous avons choisi des spectacles proposés par l'espace Malraux : un en décembre pour les écoles et en un mai.

Mme CHOMAZ rappelle que le bulletin  $N^\circ$  35 est en voie d'achèvement et devrait être distribué à la mi-juillet.

<u>Le 22 juin</u>: la commission environnement présidée par M. Marcel VIARD s'est réunie : 2 projets étaient à l'ordre du jour : la réhabilitation du centre bourg et l'aménagement du site de Babylone maintenant que le remblaiement est presque terminé et que nous avons des subventions. Une liste de personnes désirant travailler sur cet aménagement est établie.

<u>Le 23 juin</u>: la commission travaux présidée par M. Franck LEFEVRE s'est réunie : une réflexion sur le centre Bourg a aussi été menée, un relevé topographique va être fait puis tous les projets déjà élaborés vont être mis en commun, une commission communale plus toutes les personnes de la commune qui veulent bien participer va être mise en place. La réunion s'est poursuivie par la visite des ateliers communaux, de la centrale SOREA, du

La réunion s'est poursuivie par la visite des ateliers communaux, de la centrale SOREA, c chantier de la rue de la Rochelle.

# **25-Questions diverses**

M. Varesano fait une remarque concernant l'article paru dans le DL sur le passage des camions du chantier sur la RD 1006 : c'est peut-être une stratégie pour limiter le passage sur l'ex RN6 ? En tout cas pendant les travaux il faudra privilégier le passage par les Reisses pour les touristes.

La séance est levée à 22H.